Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide		SA.106130	
État membre		France	
Numéro de référence de l'État membre			
Région		France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi		Voies navigables de France	
Titro (atlas, none du bánáfici-i)		175 Rue Ludovic Boutleux 62408 Béthune	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)		Plan d'aides à la modernisation et à l'innovation (PAMI) pour les volets A et D	
Base juridique		Article L4311-1 du code des transports (issu de la loi n°2012-77	
		du 24 janvier 2012) Délibération du Conseil d'administration de VNF du 7 décembre 2022	
Type de la mesure		Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante		Modification SA.51124	
Durée		01.01.2023 - 31.12.2027	
Secteurs économiques		Transports fluviaux de fret, Transports fluviaux de passagers	
Type de bénéficiaire		petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget		Rudget annuel: 8 000 0	00 EUD
Pour les garanties		Budget annuel: 8 000 000 EUR 0 EUR	
Forme de l'aide		Subvention/Bonification d'intérêts	
Référence à la décision de la Commission			
Si cofinancement par des fonds communautaires			
Objectifs	Intensité ma	ximale de l'aide en % ou	Suppléments pour PME en %
		kimal de l'aide en devise	
	nationale		
Recherche fondamentale [article 25, paragraphe 2, point a)]	100		100
Recherche industrielle [art. 25,	50		80
paragraphe 2, point b)]			
Développement expérimental [art. 25,	25		60
paragraphe 2), point c)]			
Études de faisabilité [article 25, paragraphe 2, point d)]	50		70
Aides à l'investissement permettant aux	40		60
entreprises d'aller au-delà des normes de			
protection environnementale de l'Union			
ou d'augmenter le niveau de protection			
de l'environnement en l'absence de normes de l'Union (art. 36)			
normes de l'ornoir (art. 50)	<u> </u>		

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

https://www.vnf.fr/vnf/accueil/logistique-fluviale/naviguer-comme-professionnel/ameliorer-energetiquement-la-flotte-fluviale/aides-et-financements-verdissement-flotte-fluviale/pami/, -